



FICHE SIGNALÉTIQUE
8271 / 8272 / 8273 / 8275

Canutec 1-613-996-6666 (24 heures)

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identification du produit : 8271 / 8272 / 8273 / 8275
Nom du produit : Aqua Barnacle
Famille chimique : Mélange
Fournisseur/Fabricant : Auto-Chem Inc.
33 de Lyon
Repentigny, QC, Canada
J5Z 4Z3
Tel : 450-654-9292
Fax : 450-654-0633
www.autochem.com
Contact : Jean Dagenais

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Acide fluorhydrique	7664-39-3	3 – 7	LC50 5100 ppm/5 min., rat LC50 1300 ppm/60 min., rat LC50 6247 ppm/5 min., souris TLV 3ppm, ACGIH PEL TWA 3ppm, OSHA STEL 6ppm/15 min., OSHA
Acide chlorhydrique	7647-01-0	7 – 13	LD50 900 mg/kg, lapin LC50 3124 ppm/1hr, rat LC50 1221 mg/m ³ /4 hrs, rat
Alcool ethoxylé C10-14	66455-15-0	1 – 5	Aucune donnée.
Alcool ethoxylé C10-16	68002-97-1	1 – 5	LD50 1840 mg/kg, rat, oral LD50 >2000 mg/kg, lapin, cutané LC50 5.7 mg/l, rat

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Le liquide et la vapeur peuvent causer une irritation ou des brûlures à la cornée.
Peau : Le liquide et les vapeurs peuvent causer des brûlures qui ne peuvent pas être immédiatement douloureuses ou visibles. Le produit peut pénétrer la peau et attaquer les tissus et les os. Les brûlures sur une grande surface (25 pouces carrés) peuvent causer une hypocalcémie et d'autres effets toxiques pouvant causer la mort. Peut causer des brûlures lors de contacts prolongés.
Inhalation : Peut irriter le nez, la gorge et le système respiratoire. L'apparition des symptômes peut être retardée de plusieurs heures. Une exposition sévère peut causer des brûlures du nez et de la gorge, une inflammation des poumons et un œdème pulmonaire. D'autres effets toxiques sévères peuvent apparaître, incluant l'hypocalcémie, qui doit être traitée immédiatement.
Ingestion : L'ingestion peut causer des brûlures sévères de la bouche, de la gorge et de l'estomac et peut être fatal si avalé. L'ingestion peut causer de l'hypocalcémie et un

empoisonnement systémique est possible si un traitement médical n'est pas appliqué dans les plus brefs délais.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

L'exposition prolongée peut causer des changements dans les os et les articulations chez l'être humain. Le contact prolongé peut causer des brûlures.

Yeux : La surexposition peut provoquer des dommages irréversibles à la cornée.
Peau : Voir plus haut.
Inhalation : Voir plus haut.
Ingestion : Nocif si ingéré.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 à 20 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Peau : En cas de contact, rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou si une grande surface est affectée.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et obtenir des soins médicaux immédiats. En cas de gêne respiratoire, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Faire boire de l'eau ou du lait. Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. En cas d'arrêt respiratoire ou cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et obtenir des soins médicaux. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Note au médecin : Pour les brûlures sur de grandes surfaces, l'ingestion ou l'inhalation sévère, des effets systémiques peuvent apparaître. Vérifier et traiter pour l'hypocalcémie, arythmies cardiaques, hypomagnésie et hyperkaliémie. Traiter comme pneumonie chimique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair : Ne s'applique pas.
Température d'auto inflammation : Ne s'applique pas.
Limites d'inflammation air : LIE : LSE :
Agents d'extinction : Selon la cause de l'incendie.
Équipement de protection : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection adéquats et des masques autonomes approuvés NIOSH/MSHA.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, oxydes de soufre, gaz hydrogène, très inflammable.

Recommandations : Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie s'il n'y a pas de risques. Ne pas disperser le produit avec les lances à haute pression. Endiguer les eaux d'écoulement. Refroidir les contenants avec de l'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Porter un équipement de protection approprié. Restreindre l'accès de la zone de déversement au personnel qualifié. S'assurer d'avoir une ventilation adéquate. Ne pas toucher le produit déversé.

Empêcher le produit déversé d'infiltrer les égouts ou les cours d'eau. Arrêter ou diminuer la fuite si cela est sécuritaire.

Petit déversement : Contenir et absorber le produit avec un matériau absorbant ne réagissant pas avec le produit. Neutraliser avec une solution faible de bicarbonate de soude. Nettoyer à l'eau. Mettre les résidus dans des contenants fermés et identifiés pour élimination.

Grand déversement : Contenir et absorber le produit avec un matériau absorbant ne réagissant pas avec le produit. Neutraliser avec une solution faible de bicarbonate de soude. Nettoyer à l'eau. Mettre les résidus dans des contenants fermés et identifiés pour élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. Éviter le contact avec les yeux ou la peau en portant l'équipement approprié. Éviter le contact avec les matériaux incompatibles. Se laver minutieusement après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les contenants vides peuvent contenir des résidus. En disposer selon la réglementation en vigueur.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec, bien ventilé et à l'écart des produits incompatibles. Prévenir le gel.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation locale pour contrôler les vapeurs et aérosols.

Protection personnelle pour manipulation de routine :

Yeux : Lunettes anti-éclaboussures.
Peau : Vêtements à manches longues, sarrau.
Gants : Gants imperméables.
Inhalation : Si nécessaire, utiliser un masque approuvé NIOSH/MSHA.

Protection personnelle pour déversements :

Yeux : Lunettes anti-éclaboussures.
Peau : Vêtements imperméables.
Gants : Gants imperméables, résistants aux produits chimiques.
Inhalation : Masque approuvé NIOSH/MSHA. Si dans un espace restreint, un masque autonome est recommandé.

Note : Ces précautions sont valides pour la manipulation à la température de la pièce. L'utilisation à des températures élevées ou l'application par pulvérisation peuvent exiger des précautions supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide transparent
Couleur : Vert
Odeur : Acidulée
pH @ 100% : 1.94
Densité relative (g/cm³) : 1.054
Point d'ébullition : 100 C
Point de congélation : 0 C

Pression de vapeur : Non déterminée
 Matières volatiles (poids) : 82.7%
 Solubilité (eau) : Soluble
 COV (%) : Non déterminée
 Viscosité : Non déterminée

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable .
 Polymérisation dangereuse : Aucune connue.
 Conditions à éviter : Aucune connue.
 Incompatibilités : Une réaction avec certains métaux peut causer la formation de gaz hydrogène, hautement inflammable, alcalins, oxydants forts.
 Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes de soufre.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Acide fluorhydrique	7664-39-3	3 – 7	LC50 5100 ppm/5 min., rat LC50 1300 ppm/60 min., rat LC50 6247 ppm/5 min., souris TLV 3ppm, ACGIH PEL TWA 3ppp, OSHA STEL 6ppm/15 min., OSHA
Acide chlorhydrique	7647-01-0	7 – 13	LD50 900 mg/kg, lapin LC50 3124 ppm/1hr, rat LC50 1221 mg/m ³ /4 hrs, rat
Alcool ethoxylé C10-14	66455-15-0	1 – 5	Aucune donnée.
Alcool ethoxylé C10-16	68002-97-1	1 – 5	LD50 1840 mg/kg, rat, oral LD50 >2000 mg/kg, lapin, cutané LC50 5.7 mg/l, rat

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Le liquide et la vapeur peuvent causer une irritation ou des brûlures à la cornée.
 Peau : Le liquide et les vapeurs peuvent causer des brûlures qui ne peuvent pas être immédiatement douloureuses ou visibles. Le produit peut pénétrer la peau et attaquer les tissus et les os. Les brûlures sur une grande surface (25 pouces carrés) peuvent causer une hypocalcémie et d'autres effets toxiques pouvant causer la mort. Peut causer des brûlures lors de contacts prolongés.
 Inhalation : Peut irriter le nez, la gorge et le système respiratoire. L'apparition des symptômes peut être retardée de plusieurs heures. Une exposition sévère peut causer des brûlures du nez et de la gorge, une inflammation des poumons et un œdème pulmonaire. D'autres effets toxiques sévères peuvent apparaître, incluant l'hypocalcémie, qui doit être traitée immédiatement.
 Ingestion : L'ingestion peut causer des brûlures sévères de la bouche, de la gorge et de l'estomac et peut être fatal si avalé. L'ingestion peut causer de l'hypocalcémie et un empoisonnement systémique est possible si un traitement médical n'est pas appliqué dans les plus brefs délais.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Effets cancérogènes : Aucun connu.
 Effets mutagènes : Aucun connu.
 Effets tératogènes : Aucun connu.

Organes cibles : Une des composante du produit peut causer des changements dans les os et les articulations chez l'être humain.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Ingrédient	CAS	Test	Espèce
Acide fluorhydrique	7664-39-3	Toxique pour la vie aquatique, tests non spécifiés	

Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Peut être nuisible à la vie aquatique.

13. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballage contaminé : Selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition	UN	Classe	GE
Classification TMD	Liquide corrosif, toxique, n.s.a. (Acide chlorhydrique, acide fluorhydrique)	2922	8 (6.1)	II

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

SIMDUT : D1A Matières toxiques ayant des effets immédiats graves.
D2B Matières toxiques ayant d'autres effets.
E Matières corrosives.

DSL : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

TSCA : État de l'inventaire du US TSCA : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire du la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Auto-Chem Inc.

Date : Sept. 2015

Avis au lecteur : Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.